

### Soixantequatrième Rapport Semi-Annuel Pour le terme finissant le 30 Juin, 1917. LIBERTY HOMESTEAD (Autre fois German American Homestead) 730 COMMON STREET;

ACTIF.	PASSIF.
Prêts hypothécaires garantis sur les hypothèques des titres... 872,711.92	Capital-actions payées en plein versement par le dividende... 268,667.10
Obligations... 690.40	Versement partiels et dividendes sur des obligations... 145,709.16
Immeubles for elos... 23,133.30	Certificats de dettes... 63,336.41
Immeubles ecclésiastiques pendant le cours de leur transfert... 50,000.00	Divers comptes... 9,924.13
Argent comptant et en banque... 2,543.77	Profits accidentels et de réserve... 43,078.91
Prêts assurés par des obligations de "Homestead"... 600.00	Profits non divisés pendant six mois... 7,334.51
Divers comptes... 8,700.37	Profits en gros... 221,655.61
Actif autre que ci-dessus... 1,618.15	Mais un dividende payé sur les fonds payés en plein le 19 juin 1917... 11,529.90
Total... 920,458.00	Total... 820,458.00

Ceci est un rapport corrigé du German-American Homestead pris de ses livres à la clôture des affaires le 30 Juin, 1917.  
(Signé) GEO. ST. PAUL, Comptable Public.

Juré et signé devant moi le 12 Juillet, 1917.  
ROGER MEUNIER Notaire.

Par un amendement récent à la chartre cette corporation a changé son nom, étendu ses affaires dans les paroisses de Jefferson et de St. Bernard et a réduit le taux de ses obligations à \$50.00 l'obligation. Les réductions dans le taux des intérêts sont fait en créditant les paiements de \$50.00 des prêts aux billets hypothécaires. Les taux de l'intérêt sur les billets hypothécaires ont été réduits à sept pour cent par an pour de nouvelles affaires.

Capital à \$25.00 l'action, payant un dividende semi-annuel; actions de placement \$100.00 payables \$1.00 par mois le dividende est crédité au livre de compte.

#### OFFICIERS

LOUIS E. RABOUIN	Président
DR. JOS. M. ELLIOT	Vice-Président
FRED. QUERENS, Jr.	Secrétaire
H. MITHOFF	Treasorier et Avaué
JOS. FILMORE	Président du Comité des Finances
ROGER MEUNIER	Notaire

#### BUREAU DES ADMINISTRATEURS

John F. Elliot	Peter Cought	Gras De B. Claiborne
Louis R. Sassinot, Jr.	A. P. Shiro	Wm. H. Howcott
Moses F. Hollander	Paul Thériot	Ph. C. Hulh
Fred. Querens, Jr.	Peter C. Burg	F. C. Qubrens
J. Fillmore Elliott	Roger Arnauel	Chas. F. Albright
Roger Meunier	A. C. De Monsabert	Ralph Musso
Henri Pluché	L. Ernest Rabouin	Dr. Jos. M. Elliot
	Hyman Mitthoff	

#### Pratique

A la requête de plusieurs de nos abonnés, nous reproduisons la prière ci-dessous, qui a été insérée dans notre édition de jeudi dernier.

Nous reproduisons du Messager de Lewiston, Maine, la prière suivante:

Cette prière a été faite en l'année 1506 elle fut envoyée par le Pape à l'empereur Charles IX lorsqu'il était à la guerre pour le préserver de tout danger. Ceux qui répètent cette prière ou qui l'entendent lire ou qui la porteront sur eux-mêmes ne mourront jamais empoisonnés, ne tomberont jamais entre les mains de leurs ennemis et ne seront jamais tués à la guerre. Si un jour malade ou souffrant de quelque chose de douloureux ou de dangereux, mettez cette prière sur son côté droit ou sur le côté droit de sa mère et il sera exempt de trente-deux accidents. De plus, si vous voyez une personne tomber d'un mal, mettez-la sur son côté. Tous ceux qui diront cette prière seront bénis, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ceux qui en riront souffriront.

#### PRIERE

O adorable Seigneur Jésus-Christ qui es mort sur la croix pour nos péchés, ayés pitié de nous. O Jésus qui es mort sur la croix pour nos péchés, ayés pitié de nous. O Jésus qui es mort sur la croix pour nos péchés, ayés pitié de nous. O Jésus qui es mort sur la croix pour nos péchés, ayés pitié de nous. O Jésus qui es mort sur la croix pour nos péchés, ayés pitié de nous.

Cette prière est aussi vraie que la circoncision de Jésus, aussi vraie que les trois Rois nos alliés adorer Dieu et apporter leur offrande à l'Enfant Jésus le jour de l'Épiphanie; aussi vraie que Notre-Seigneur est monté au ciel en présence de ses apôtres et disciples. O Jésus, prolongez nos jours et soutenez-nous contre nos ennemis visibles et invisibles. Je me donne et me recommande à vous pour toujours. O Jésus, priez pour nous, particulièrement quand vous pensez à nos péchés. Ayés pitié de nos pauvres âmes. O Jésus, donnez-nous la force de porter notre croix. Donnez-nous la Seigneurie afin qu'on ne péche plus.

Cette prière est aussi vraie que Notre-Seigneur est mort sur la croix. Ceux qui auront cette prière dans leur maison auront pas besoin d'avoir peur du tonnerre et des éclairs. Ceux qui la répètent ont l'assurance d'être entendus par Dieu et d'être bénis. O Jésus, priez pour nous, particulièrement quand vous pensez à nos péchés. Ayés pitié de nos pauvres âmes. O Jésus, donnez-nous la force de porter notre croix. Donnez-nous la Seigneurie afin qu'on ne péche plus.

## CONDITIONS EN RUSSIE

### L'ANARCHIE REGNE PARTOUT.

Notre situation vis à vis du Gouvernement de Pétrograd serait invraisemblable si on n'attendait compte de la situation exceptionnelle de ce pays. L'anarchie règne et cela seul explique que les Alliés puissent entreprendre dans la capitale de la Russie des représailles qui ignorent les hommes au pouvoir et en sont ignorés, ou n'ont en tous cas avec eux que les contacts partiels, comme pourraient en avoir de simples particuliers, sans qu'il en résulte aucun engagement. Chacun conserve sa liberté d'action. La France reste la France et Lénine reste Lénine; de part et d'autre on se supporte sans s'approuver et l'on suit sa route sans discussions, ni concessions.

Dans de semblables conditions on comprend que les Maximalistes aient purgé avec la Roumanie et expulsé le ministre roumain et tout le personnel de la Légation, sans que les puissances de l'Entente aient protesté. A quoi bon? Nous considérons Lénine et Trotsky comme des usurpateurs, occupant le pouvoir par la violence, en rupture avec les sentiments manifestés par la Russie dont les députés viennent d'être dispersés par la garde rouge et les marius bolchevicks. Combien de temps dureront-ils, nous ne le savons. Nous les subissons comme un subit orage en attendant une éclaircie. La Russie s'écoule et se divise à l'infini; il n'y a ni organisation, ni administration. Forcée nous est de laisser les événements s'écouler et notre geste serait inutile. Il n'a été pour résultat que d'entraîner pour nos représentants le même sort sans éveiller pour cela aucun sentiment de responsabilité. Il n'y a pour les Maximalistes de Gouvernement valable que celui qui est exécuté par le peuple et les gouvernements anglais, français, italiens ou américains ne comptent pas; c'est chose surannée sans valeur actuelle; ils paieraient en vain, il est donc mieux d'éviter les litiges inutiles.

C'est donc contre la Roumanie que se déploie la colère des gouvernements de Pétrograd. Elle a été trahie par le tsarisme et livrée sans défense aux armées austro-allemandes; elle est aujourd'hui traitée en ennemie par la Russie révolutionnaire et Lénine et Trotsky tout en proclamant la paix universelle, déclarent sur elle l'anathème et veulent la transporter sans merci. Quel est donc son crime et pourquoi ces ardents pacifistes se montrent-ils ardents à la réduire?

Le crime de la Roumanie est de vouloir vivre. Elle a perdu les deux tiers de son territoire; ce qui subsiste a été épuisé par l'alimentation des troupes russes qui ont vécu sur le pays, alors que les Roumains devaient en contenance être ravitaillés par la Russie voisine. Elle refusa pourtant de souscrire à la faillite de tous les engagements, souscrits vis à vis de ses alliés, elle ne se laisse pas englober dans la déroute générale des armées russes; elle veut tenir jusqu'au bout et se trouve enfin en opposition ouverte avec les instructions de la Russie et ses agissements.

La Roumanie est donc isolée; son armée dont l'armature est forte et le cœur vaillant constitue un groupe de résistance qui se détache de l'universelle défaillance du front occidental. Nous lui félicitions car elle fait ainsi preuve d'énergie et de grandeur d'âme; nous devons lui en être en même temps reconnaissants et lui en exprimer notre gratitude car dans la lutte actuelle il n'est pas d'éléments négationnels et la résistance de l'armée roumaine est pour nous ennemis une cause de préoccupation et de malaise; elle les empêche de dégarnir complètement leurs lignes dans la région moldave et les contraignent à une surveillance qui nous est profitable. Il importe donc que cette armée demeure forte, animée du même esprit, disciplinée dans la main de ses chefs parmi lesquels figurent les membres de la mission militaire française; elle a son rôle à jouer et sa mission est importante. Mais quelles que soient ses qualités et son patriotisme, il faut qu'elle vive et c'est de là qu'est né le conflit.

Toute communication avec les territoires roumains est actuellement interdite; on passait par la Russie du Nord-est nous est désormais fermée. Par conséquence il ne saurait être question pour la France et l'Angleterre de diriger vers elle aucun envoi. Elle a cependant besoin de vivres et de munitions. Pour les munitions elle a encore heureusement des stocks assez considérables; par ailleurs il ne lui est pas très difficile de s'en procurer. Ses soldats russes ne veulent plus se battre, au moins dans la généralité; il leur est donc indifférent de se défaite des cartouches, abus ou mitraillages dont leurs unités

étaient pourvues; si même on leur offre en échange quelque objet auquel ils attachent plus de prix, de l'eau de vie par exemple, le marché est vite conclu; il y a là un mode de ravitaillement qui n'est ni très régulier ni normal, mais qui pendant dans les circonstances actuelles fournit des ressources appréciables.

Plus malaisé à résoudre est le problème des vivres. Si le soldat russe abandonne, sans répugnance les armes, le paysan ne livre pas de bon gré le blé qu'il délient; il le livre d'autant moins que l'argent est déprécié en Russie. Le blé est descendu à un cours si bas qu'on peut le considérer comme presque sans valeur et il ne représente pas en tous cas un équivalent contre le quel le cultivateur consente à échanger son blé en ses grains.

Toutes les tentations pour valuer ses terres et ses obligations sont vaines. Il a donc fallu user d'autres moyens, et l'armée roumaine a pris le seul qui s'offrit à elle; elle a pénétré en Bessarabie, pour y trouver ce qui lui est nécessaire. C'est le sous des derniers combats qu'elle a livrés et il n'est pas douteux que la conquête lui est facile, tant à raison des sympathies qu'elle rencontre parmi ces populations d'origine roumaine qu'à raison de l'état de démoralisation des troupes russes qui peuvent chercher à lui barrer la route. De tels divisions bien encadrées et animées de l'esprit militaire, ont sur des bandes sans discipline et sans direction, une supériorité évidente.

Souhaitons que cette vaillante armée accomplisse jusqu'au bout le devoir qu'elle s'est tracé. Les parlementaires roumains qui sont en Espagne ont pu se convaincre ces derniers jours des sympathies que l'héroïsme de leurs soldats excite en France et y ont pu saisir une foi plus profonde dans la victoire commune qui libérera leur Patrie et lui permettra de réaliser ses légitimes aspirations.

## DAVID A. HENKES CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS

### LE CAPITAIN HENKES REFUSE DE SE BATTRE CONTRE SES AMIS LES ALLEMANDS.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, Mars 2, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

Le tribunal militaire vient de condamner le Capitaine A. Henkes à être expulsé de l'armée et à vingt-cinq ans de travaux forcés parce qu'il a déclaré ne pas vouloir se battre contre ses parents et ses amis dans l'armée allemande.

D. O. Capitaine Henkes dont les parents étaient Allemands, en mai 1917, écrivit au Secrétaire de la Guerre, Baker, qu'il voulait résigner de l'armée américaine et que son père et sa mère étaient Allemands et beaucoup des membres de sa famille et ses amis étaient en Allemagne. Les Etats-Unis entrant en guerre contre l'Allemagne cela changeait les conditions et qu'il ne pouvait aller en Europe combattre contre les siens. Il suggéra qu'on lui donnât un autre emploi du gouvernement.

Peu de temps après le Capitaine Henkes fut envoyé en Europe. En septembre, il essaya de quitter l'armée dans les mêmes raisons qu'il avait données au Secrétaire de Guerre. On le rappela aux Etats-Unis et on le fit comparaître devant un tribunal militaire à Governors Island. Là il fut accusé de violer son serment dans le quel il avait juré de défendre la Constitution des Etats-Unis. Le tribunal militaire le trouva coupable de trahison et le condamna à être expulsé de l'armée et à vingt ans de travaux forcés. Il sera emprisonné au Fort Leavenworth, Kansas.

Le Gouvernement a aussi découvert que quique officier de l'armée des Etats-Unis Henkes avait des rapports avec Von Bernstorff, l'ambassadeur qui en grande partie a été la cause de la sévère rite de sa punition. Ses connivences avec les agents de la propagande allemande ont été découvertes après qu'il avait insisté à quitter l'armée.

En arrivant aux Etats-Unis il a demandé à voir sa femme. On lui refusa la permission de la voir, mais on lui permit de lui parler par téléphone. Des officiers eurent la conversation. Il dit à sa femme de détruire tous ses papiers. Elle ne put le faire. Ils furent saisis et de cette façon on eut des preuves certaines de ses relations avec Von Bernstorff.

Henkes était dans l'armée de puis la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis. Il fut nommé caporal, puis sergent. Il devint lieutenant en 1907 et en 1917 le gradua de l'infanterie et de la cavalerie dans une des écoles du gouvernement.

## LES JOURNAUX NE PARVIENNENT PAS AU FRONT

### L'HISTOIRE SE REPETE.

Dans un de nos précédents "Billets Parisiens" nous parlions des difficultés qui surviennent certains journaux pour arriver au front; ce sont là des procédés qui ne datent pas d'hier; sous la Révolution, les alics de la grande époque comme nous disions, ne se faisaient pas faute d'arrêter les journaux aristocrates, suivant l'expression du moment, et le répertoire à profusion les feuilles sans culottes. Les plus avancées étaient les mieux vues des chefs et les mieux subventionnées par les ministres.

Précisément, dans leur dernier numéro, les Annales Révolutionnaires, que dirige M. Albert Mathiez, le savant historien professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, nous trouvent une liste fort curieuse, celle des "fonds mis à la disposition du Ministre de la Guerre par arrêté des 2 Mai et 2 Juillet 1793". Cette liste domine jusqu'à dans le dossier des Archives (A. F. II.10) d'ou M. Mathiez l'a extraite.

En tête, nous voyons que la citoyenne Albertine Marat recevait 2,000 francs pour l'aider à faire imprimer les œuvres de son frère. Puis, en passant, que cette réimpression ne fut jamais entamée. Puis nous avons le citoyen Lavoisier, rédacteur au Journal De La Montagne, "pour 3,000 exemplaires par jour de son journal pendant trois mois—20,000 francs." Le citoyen Valer recevait pour un trimestre, 81,900 francs pour Le Journal Des Hommes Libres, Guffroy, le Conventionnel, membre du Comité de sûreté Générale, l'ennemi de Robespierre et l'ami de Danton, est inscrit pour 33,750 francs pour 5,000 exemplaires de Rouge à distribuer pendant les 3 mois. Le citoyen Julien percevait 42,000 francs pour 1 mois pour "L'Anti-fédéralisme." Ce journaliste Julien était le fils du conventionnel de la Drome et le grand père d'Edouard Lockroy.

La plus grosse somme est encaissée par Hébert, 104,000 francs pour le Père Duchesne, dont la célèbre chronique était obligatoire, mais non pas tout à fait gratuite.

Puis viennent, pour le trimestre, des sommes moins importantes. On rematit encore 3,675 francs à la citoyenne Marat pour prix de "différents ouvrages du citoyen Marat, fournis aux armées"—30,582 francs pour les Droits du citoyen Ferrère; 32,860 francs "au citoyen Andouin pour 3,000 abonnements au Journal "l'Aversal"—700 francs pour les exemplaires de "Almanach du Père Gérard."

Pour un seul trimestre arrêté au 25 ventose, ar, il nous trouvons 350,000 livres. Ces "subventions d'urgence sur la presse datent de très loin. Les journaux d'aujourd'hui ne demandent pas qu'on leur paye pour envoyer des ballots de papier imprimés aux tranchées, mais ils désirent qu'on n'empêche pas les journaux de leur acheter librement, chacun suivant son goût et ses opinions. Ce n'est pas trop demander. De cette façon, les soldats du front, entre deux bombardements, pourront se faire une opinion sur les différentes affaires en cours; cette opinion sera-elle bien favorable à ceux de l'arrière? On en peut douter. Encore les journaux ne disent pas tout et, par une sorte d'attente facile, s'abstiennent-ils de consigner pour le moment les bruits venus, on ne sait d'où, et visant des gens qui sent peut-être les "amis innocents du moment. Mais par ces temps de suspicion et d'accusations, dont quelques-unes semblent fondées, on est assez porté à croire ce qu'on raconte sans qu'on puisse vérifier si c'est une petite vérité ou un gros mensonge.

Si l'on en croit celui-ci, une demi douzaine de parlementaires auraient encore des comptes à rendre à la justice; un ancien sous-ministre aurait reçu, indément, deux millions dans une affaire de marché de blé avec un Etat de l'Amérique du Sud; un autre se serait enrichi dans une fourniture de chemins de fer. Tout cela est possible, mais n'en croyons rien jusqu'à nouvel ordre; quand on serra l'accusation de près on ne trouve personne pour en répondre; ce sont là des on-dit méchants qui partent on ne sait d'où et sont colportés on ne sait trop comment par des gens empressés à médire et qui ne songent pas que derrière ces accusés sans preuves, sans calomnies, dont on étale les noms, il y a des milliers de hommes et des enfants qu'on frappe sans plus souvent contre justice qu'il y a de vérité. Il est toujours temps de s'entretenir de ces pénibles sujets, quand c'est la justice qui, avec des présomptions graves, se mêle de ces tristes affaires. Jusque là, un peu de silence et de décence s'imposent. Le Journaliste n'est pas un pourvoyeur de cabinet d'instruction, que diable!

## REUNION ANNUELLE DU SECOURS LOUISIANAIS

### LE CONSUL FRANCAIS M. E. F. GENOYER REMERGIE LES MEMBRES DE L'ASSOCIETE AU NOM DE LA FRANCE.

Le Secours Louisianais à la France a eu sa réunion annuelle au Holmes Hall, le 23 février. Mme de Roides, présidente, ouvrit la séance et, présentée le consul de France M. E. F. Genoyer qui assistait à la réunion, ainsi que les autres membres de la société qui furent leurs rapports pour l'année qui vient de s'écouler.

Depuis son organisation le Secours Louisianais a dépensé plus de \$5,000 en bandages et autres choses nécessaires pour les hôpitaux, plus de \$2,000 en matériaux pour faire des vêtements pour les malades et les blessés.

Le Secours Louisianais a déjà envoyé quatorze chargements de choses nécessaires aux blessés français et continuera à les envoyer tant qu'on en aura besoin. M. Fenner, qui le premier s'est adressé à l'auditoire à tout particulièrement Mme de Roides, la présidente et la fondatrice de l'œuvre; Mme W. Flower qui a converti une partie de sa résidence en un hôpital pour le Secours Louisianais, au nom de la France, des secours envoyés aux blessés. "Qu'ils soient Sammie Tommie ou Poilu", dit M. Genoyer, "vous versez leur sang pour le même but, pour le même idéal, et ont tous les mêmes idées de sacrifice qui les conduiront à la victoire. Le plus grand désir des Français s'est accompli quand le nom des Américains s'est joint au nom des autres Alliés; ils savaient bien que le moment viendrait où ils s'alligneraient eux aussi sur les champs de bataille européens pour défendre la cause du droit et de la justice." Le Consul dit aussi que le gouvernement français était encore plus touché de penser que maintenant que leurs fils et leurs frères s'étaient enrôlés, rien n'avait pu diminuer l'ardeur de ces nobles hommes à ne les détourner d'une tâche qu'elles s'étaient imposés.

M. Genoyer lut un passage d'une lettre de Madame Westphalen, Le Maître, dans laquelle elle dit que depuis 1916 le Secours Louisianais a fourni tous les bandages et autres accessoires pour les soldats blessés et internés dans les hôpitaux de la Société de Secours, au Havre; comprenant plus de 422 lits.

M. Genoyer se rendra à l'assemblée française et remercia le Secours Louisianais, au nom de la France, des secours envoyés aux blessés. "Qu'ils soient Sammie Tommie ou Poilu", dit M. Genoyer, "vous versez leur sang pour le même but, pour le même idéal, et ont tous les mêmes idées de sacrifice qui les conduiront à la victoire. Le plus grand désir des Français s'est accompli quand le nom des Américains s'est joint au nom des autres Alliés; ils savaient bien que le moment viendrait où ils s'alligneraient eux aussi sur les champs de bataille européens pour défendre la cause du droit et de la justice." Le Consul dit aussi que le gouvernement français était encore plus touché de penser que maintenant que leurs fils et leurs frères s'étaient enrôlés, rien n'avait pu diminuer l'ardeur de ces nobles hommes à ne les détourner d'une tâche qu'elles s'étaient imposés.

M. Genoyer lut un passage d'une lettre de Madame Westphalen, Le Maître, dans laquelle elle dit que depuis 1916 le Secours Louisianais a fourni tous les bandages et autres accessoires pour les soldats blessés et internés dans les hôpitaux de la Société de Secours, au Havre; comprenant plus de 422 lits.

## LE TRES REVEREND PERE JEANMARD DE RETOUR

### LE VÊQUE SHAW NE VIENDRE PAS A LA NOUVELLE-ORLEANS AVANT DEUX MOIS.

Le Très Révérend Père Jeanmard est de retour de San Antonio où il était allé en conférence avec l'Evêque Shaw qui sera Archevêque de la Nouvelle-Orléans. Ce dernier est en excellente santé et très anxieux de prendre charge de son nouveau diocèse. Mais, à cause des conditions il ne pourra venir avant deux mois car les documents nécessaires n'arriveront pas avant de Rome.

Le nouvel Archevêque est très modeste de nature et ne désirent pas changer de diocèse mais il est de ceux quand il a une tâche à remplir il y met toute son âme et toute son énergie.

Une notice officielle est aussi parvenue de la division du diocèse de la Nouvelle-Orléans et de la création du nouveau diocèse de Lafayette. Jusqu'à ce que l'on nomme un Evêque pour le nouveau diocèse le Père Jeanmard en aura la juridiction.

## ATHÉNÉE LOUISIANAIS (Groupe de l'Alliance Française) CONCOURS DE 1917-1918

Programme

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:  
Les Américains, défenseurs du droit et de la liberté.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er octobre 1918, inclusive.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne de race blanche résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits en langue française aussi lisiblement que possible, ou dactylographiés sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le Journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé à cette fête et les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés à l'Athénée Louisianais, 1009 de la Banque Ibernia, Nouvelle-Orléans.

Le secrétaire perpétuel, LIONEL C. DUREL.

### FORMATION DE LA CLASSE 1918

Les jeunes gens nés en 1899 appelés par leur âge à participer à la formation de la classe 1918, les omis et les ajournés des classes antérieures, les exemptés de la classe 1918 sont invités, en vue de leur inscription sur les listes de recensement, à se présenter d'urgence à la chancellerie du Consulat Général de France 507 rue Iberville, où s'ils sont, trop éloignés, à signaler leur présence dans la circonscription consulaire par lettre recommandée.

Le Gérant du Consulat Général à l'honneur de porter à la connaissance des personnes dont les noms suivent, qu'ayant d'importantes communications à leur faire, il leur serait reconnaissant de se présenter en personne au Consulat Général ou de lui envoyer leur adresse par la poste:

BONCHET, Justin,  
CAMPY, Pierre (fils de Pierre),  
CAMPY, Pierre (fils de Pascal),  
CAPDEVIELLE, Jean François,  
GUYTAY, Louis, (Mme née Amélie Ruffin),  
LAMARQUE, Jean, Baptiste,  
MATHIEU, Albert,  
PEYROULET, Jean,

Avis Spécial.

Asile Milne pour les orphelins malheureux.

La réunion annuelle pour l'élection de directeurs pour l'année prochaine aura lieu au bureau de Mlle Florence Lohr, Citizens Bank Bldg, Jund, le 7 janvier, 1918, à 3 heures p. m.

BLANCHE PAUL.

UNIFORME POUR HOMME

PALETS COULEURS

ANEMIE

LE FER BRAVAIS

ANEMIE

Tête la langue du docteur, mon chéri, tire bien la langue.

Oui, maman. Mais faut y avoir que le fesse un pied de nez.